

## Jean-Baptiste André Godin à Edmond Thiaudière, 3 septembre 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (20)

Collation 3 p. (193r, 194r, 195v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Edmond Thiaudière, 3 septembre 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49966>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [3 septembre 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Thiaudière, Edmond \(1837-1930\)](#)

Lieu de destination 32, rue Serpente, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Godin envoie à Thiaudière un exemplaire du volume *La Fille de son père* afin qu'il trouve un éditeur. Godin lui indique qu'il se réserve le droit de donner l'ouvrage en prime aux abonnés du journal *Le Devoir*. Il l'assure qu'il ne refusera pas un article sur la pièce de monsieur Vacquerie, évoqué dans sa lettre du 1er septembre, s'il n'est pas trop long. Il estime que la publication des sommaires du *Devoir* n'est pas utile et qu'il en fera l'économie ; il évoque une expropriation du bureau du journal. Il lui remet un chèque de 312,76 F sur la Caisse commerciale en paiement de son travail au bureau du *Devoir* et de ses articles sur le salon de 1879 (215,20 F à raison de 0,10 F la ligne). Il l'informe que Champury a reçu *et qu'il en rendra compte*.

Notes

- *Le Devoir* publie une série de onze articles sur le « Salon de 1879 » signés Philippe Marsal du 15 juin 1879 au 24 août 1879 (voir en ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.3/167/80/626/0/0>).
- Edmond Thiaudière ne semble pas avoir publié un article sur une pièce d'Auguste Vacquerie dans le journal *Le Devoir*.

## Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Articles de périodiques](#), [Édition](#), [Finances personnelles](#)

Personnes citées

- [Caisse commerciale \(Paris\)](#)
- [Champury, Édouard \(1850-1890\)](#)
- [Vacquerie, Auguste \(1819-1895\)](#)

Œuvres citées

- Champury (Édouard), « Bulletin bibliographique : Une tendre dévote, par Angélique Arnaud », *Le Devoir*, t. 3, n° 61, 9 novembre 1879, p. 976. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.3/513/80/626/0/0>, consulté le 2 juin 2023]
- [Howland \(Marie\), Massoulard \(Antoine\) et Moret \(Marie\), \*La fille de son père : roman américain\*, Paris, Auguste Ghio, 1880.](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 24/06/2025

Givres 3 Septembre 1879 193

Monsieur Chaudière

Je vous envoie par ce messenger un exemplaire du vol. « La fille de son père » afin de voir quel éditeur se chargera de la vente.

Je désire traiter à l'orfait pour la quantité de volumes dont il croira l'économie possible. Je n'ai de préférence pour aucun éditeur ; celui qui peut concourir le plus au succès du volume est le meilleur pour moi et je désire surtout éviter les complications de tâches toujours désagréables.

Il faudrait donc voir à quelle condition l'éditeur se chargerait de la vente prescrite par volume et quelle quantité il en prendrait afin de faire le tirage en conséquence. Néanmoins je me réserverais le droit de donner l'ouvrage au premier aux abonnés du Journal.

Faites-moi, je vous prie, connaître.

le plus tout possible le résultat de nos pourparlers pour que je trouve un parti.

— Je n'ai pas à refuser un article au sujet de la pièce de M. Vacquerie dont parlez votre lettre du 1<sup>er</sup>, du moment que cet article n'est pas trop long et que il entre, comme nous l'avez dit, dans l'esprit des appréciations que le "Droit" fait en faire.

Quant à la publication des documents du "Droit", j'ai le regret de constater que cela est à peu de chose près impossible, probablement obligé de me résigner dans les prais que le journal m'occasionne.

Je vous dis cela par avance afin même que vous puissiez juger si le bureau du "Droit" peut encore nous être de quelque utilité en prévision des expropriations que nous avons en vue.

Tous me donnez un compte arrêté

50

fin brut à la somme de francs 97,56<sup>00</sup>  
vous renviant, à laquelle il faut  
ajouter francs 25,90  
pour vos articles sur le salon  
jusqu'au 27 Juillet, d'après  
de 0,10 sur le ligne; les autres  
articles ayant été payés à titre  
gratuit, selon les indications de  
votre lettre du 23 Juillet.

C'est donc en total de francs 312,76  
que je vous remets ci-inclus en un chèque  
N° 10.497 sur la caisse commerciale de Paris.

Je regrette ne pas pouvoir faire plus,  
mais cela tient au développement que vous avez  
donné à un compte rendu qui, dans ma pensée,  
ne devait même se limiter à un nombre plus  
restreint d'articles uniquement fait au point  
de vue social.

M. Champney a bien reçu "la londre écrivé"  
il en fait rendre compte; c'est l'abondance  
sur la des matières qui a fait différer ce  
travail.

Je grevez je vous prie, Monsieur, l'expression  
de mes meilleures sentiments.

Godin